

Reprise de l'école – septembre 2021

Le gouvernement a établi un nouveau protocole sanitaire pour garantir la sécurité de tous. Le niveau retenu pour la rentrée est le niveau 2 (voir infographie en page 5)

Chacun est acteur de ce retour à l'école en prenant connaissance et en respectant strictement les éléments suivants.

DATE DE RENTRÉE

JEUDI 2 SEPTEMBRE POUR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES

En raison du protocole sanitaire, les accès des locaux aux familles sont strictement limités.

Toutefois, les parents des classes de PS (Dominique – Rozenn) sont autorisés à accompagner leurs enfants la première semaine.

Les parents des classes de CP (Alexandra – Isabelle – Florent) sont autorisés à déposer leurs enfants à la porte de la classe le 1er jour.

>> port du masque obligatoire pour les parents

**Les listes des classes seront affichées mercredi soir aux trois entrées de l'école :
préau maternelle – portail maternelle – portail élémentaire**

Dès que le protocole sanitaire le permettra, les parents de l'ensemble des classes seront autorisés à accompagner leurs enfants en classe chaque matin.

HORAIRES

MATIN	CANTINE	APRES-MIDI
Garderie : 7h30-8h30 début de l'école : 8h30-8h40 fin de l'école : 12h05 (12h le mercredi)	12h-13h50	Début de l'école : 13h50-14h Fin de l'école : 15h45 TAP : 15h45-16h30 Garderie : 16h30-18h30

LES ENTRÉES DE L'ÉCOLE (À 8H30 ET 13H50)

Attention : L'accès à l'intérieur des bâtiments n'est pas autorisé pour les familles, sauf en cas de nécessité

Élèves de maternelle

entrée des enfants et des parents par le petit portail de la cour

les enseignants récupèrent les enfants à la porte de l'école maternelle (sous le préau)

sortie des parents par le grand portail de la cour en respectant le sens de sortie

un adulte sera présent au portillon

Élèves des classes de CP – CE1 – CE2/CM1 (Audrey)

entrée des enfants par le grand portail rouge de la cour de maternelle (les parents n'entrent pas)

les enfants montent en classe en passant par la salle polyvalente

un adulte sera présent au portail et à l'escalier

Élèves de CE2 (Anne) – CM1 et CM2

entrée des enfants par le portail de la cour des grands (les parents n'entrent pas)

Les élèves de Jean-Louis et Marie rejoignent leur classe par l'escalier du préau

Les élèves de Anne et Alix rejoignent leur classe par l'escalier du pignon

Un adulte sera présent au portail et à chaque escalier

LES SORTIES DE L'ÉCOLE (12H05 – 15H45 – 16H30)

Les enfants sont accompagnés au point de sortie par les enseignants / ATSEM / animateurs :

Maternelle : sous le préau de maternelle

CP – CE1 – CE2/CM1 (Audrey) : au grand portail rouge de la cour de maternelle

CE2 (Anne) et CM : au portail de la cour des grands

>> au moment des entrées et sorties, nous demandons à chaque parent de respecter les distances, les circuits d'entrées et sorties et de ne pas rester discuter aux abords de l'école afin d'éviter tout regroupement.

LE PLUS STRICT RESPECT DE CES HORAIRES ET DE CES DISPOSITIONS EST EXIGÉ

MESURES SANITAIRES

Pour les familles :

- chaque enfant apporte un paquet de mouchoirs jetables et deux masques par jour (à partir du CP)
- accès aux bâtiments réservé aux enfants
- strict respect des horaires indiqués
- passage aux toilettes et lavage de mains avant de quitter la maison
- lavage des mains au retour à la maison
- prise de T°C avant de venir à l'école (au-delà de 38° l'enfant ne vient pas et la famille prévient l'école)
- respect des mesures de distanciation physique aux entrées de l'école

Pour les personnels :

- aération des salles 15' avant le début de la journée / pendant les récréations / à midi / avant de reprendre à 14h
- limiter l'utilisation des interrupteurs (uniquement par l'enseignant si nécessité)
- travailler portes ouvertes
- prise de T°C le matin avant de venir

Pour les enfants :

- les premiers jours : rappel des règles sanitaires, notamment des gestes barrières
- bien identifier les déplacements, les espaces autorisés/interdits
- le gel hydroalcoolique n'est pas recommandé pour les enfants. Il est donc inutile d'en apporter l'école

PORT DU MASQUE

- obligatoire pour tous les personnels en présence des élèves et de leurs familles, en intérieur. En extérieur, le droit commun s'applique
- proscrit pour les enfants de maternelle
- obligatoire pour les élèves d'élémentaire en intérieur. En extérieur, le droit commun s'applique
- masque obligatoire pour tout adulte entrant dans l'école (parent, accompagnateur, intervenant...)

ORGANISATION DES SALLES DE CLASSES

- pas de limitation de nombre en classe. Tous les enfants doivent être accueillis. La distanciation est assurée au maximum et dans la mesure des possibilités.
- une porte d'entrée et une porte de sortie dans chaque classe
- utilisation de matériel collectif et de jeux autorisés au sein d'une classe ou d'un groupe constitué

ORGANISATION DES RÉCRÉATIONS

- les récréations sont séparées. Des groupes ont été constitués et ne seront pas mélangés entre eux
- Les structures de jeu sont autorisées pour les classes de maternelle
- Le matériel (ballons, jeux, cordes à sauter...) est autorisé

LAVAGE DES MAINS / PASSAGE AU TOILETTES

- lavage des mains pour chacun avec du savon et de l'eau : en arrivant à l'école – après la récréation – après chaque passage aux toilettes – avant et après la cantine

- passage aux toilettes régulé par groupe. Pas de distanciation physique pendant le lavage des mains pour les enfants d'un même groupe
- nous demandons aux familles de procéder à un lavage de mains au retour de l'école

CANTINE

- des repas chauds sont servis dans les salles du restaurant scolaire
- les enfants d'un même groupe-classe mangent aux mêmes tables et sont distancés d'un mètre minimum des autres groupes-classes

SUSPICION DE CAS DE COVID CHEZ UN ENFANT

(toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre)

- isolement de l'enfant (salle du RASED pour les élémentaires – tisanerie pour les maternels) sous la surveillance d'un adulte
- respect impératif des gestes barrière
- contacter les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant et leur rappeler la procédure (appel du médecin traitant pour avis). Appui du médecin ou infirmière scolaire pour accompagner au besoin les parents dans cette démarche
- nettoyage approfondi de la pièce d'isolement après quelques heures
- l'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plate forme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

CAS AVÉRÉ DE COVID CHEZ UN ENFANT

- La famille avertit immédiatement l'école
- La classe est fermée pour une durée de 7 jours, dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain.
- L'enseignement est assuré à distance pendant la durée de la fermeture

OBLIGATION SCOLAIRE

Conformément au Code de l'Éducation, l'obligation scolaire s'applique à tous les enfants de plus de trois ans

Toute absence devra être justifiée. En cas d'absences injustifiées, une remontée sera faite aux autorités académiques

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

